



Rapport sur l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

2020

Période du 01.01.2020 au 31.12.2020

Sommaire

I. INTRODUCTION.....	3
II. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2020	7
1. Contexte et périmètre des votes exprimables	7
2. Votes effectifs aux assemblées générales	7
3. Répartition des votes	7
4. Analyse des votes d'opposition.....	8
5. Conflits d'intérêts	9
6. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la Politique de Vote d'Indép'AM	9
III. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS.....	10
1. Les cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote	10
2. Les prêts de titres	10
3. Cas de conflits d'intérêts.....	10

I. INTRODUCTION

La Politique de Vote d'Indép'AM est disponible sur le site Internet de la société avec un code d'accès ; elle permet de respecter l'ensemble des dispositions réglementaires édictées par l'AMF, et le code de déontologie de l'AFG.

Cette Politique stipule que toutes les possibilités d'expression d'un vote en Assemblée Générale dont dispose Indép'AM doivent être exprimées dans le seul et unique intérêt des clients ou porteurs de parts. Elle prévoit également qu'un rapport sur l'expression de ces droits soit présenté au Conseil d'Administration de la société de gestion.

La Politique de Vote d'Indép'AM a été modifiée pour la dernière fois le 17 avril 2019. Pour rappel, les modifications apportées concernaient l'intégration des critères de la démarche ESG d'Indép'AM.

Les conditions devant donc être réunies pour l'expression des votes sont :

- Le vote est exprimé pour les actions françaises détenues dans les OPC gérés par Indép'AM
- Du fait de sa certification ISR, le fonds Indep Actions ISR Bas Carbone exprimera des votes à toutes les assemblées générales des titres détenus en portefeuille.

Le présent rapport expose les modalités des votes réalisés du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

II. COMPTE RENDU DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL POUR 2020

1. Le dialogue avec les sociétés détenues

Indép'AM mobilise une équipe de 3 personnes en équivalent plein temps (assistant de gestion, gérants et responsable) pour gérer un actif d'environ 300 millions d'euros d'actions européennes au travers de 5 OPC. Ces collaborateurs sont amenés à suivre environ 200 titres détenus, et environ 200 autres titres pouvant être détenus.

La charge supplémentaire de travail que représenterait le maintien d'un dialogue actif entre Indép'AM et les sociétés détenues nécessiterait un renforcement significatif des équipes et des coûts de gestion. Cette hausse de charge irait à l'encontre direct des intérêts des clients.

Aussi, Indép'AM a décidé de ne pas assurer ce dialogue en direct avec les entreprises, mais de le réaliser par l'intermédiaire de la coopération avec les autres actionnaires et via les engagements PRI, pratique qui ne s'inscrit pas en rupture de ses engagements globaux en matière actionnariale.

2. L'exercice des droits de votes

Le compte–rendu détaillé de la mise en œuvre de la politique de vote est présenté dans le Chapitre III ci-dessous.

3. La coopération avec les autres actionnaires

Indép'AM ne coopère pas avec d'autres actionnaires en dehors de la politique d'engagement avec les PRI. Dans ce cadre, nous avons participé à 5 groupes de travail PRI dédiés à :

- La prise en compte financière par les sociétés du risque climatique
- La production soutenable d'huile de palme
- La protection des forêts au Brésil via le contrôle des éleveurs et des producteurs de soja
- La protection des forêts au Brésil via un dialogue avec le gouvernement
- L'implémentation par les 100 plus gros émetteurs de gaz à effet de serre au sein des entreprises cotées de mesures destinées à respecter les objectifs de l'accord de Paris.

Inscription	Thème	Contact	Actions	Réunions
08/05/20	Auditing climate risks	N. Landel-Mills, B Mc Ewen	Courriers, presse, entretiens	1
31/05/20	Sustainable Palm Oil	Tom Barron	Presse, Pression des investisseurs	2
08/07/20	Sustainable forests	Tom Barron	Courriers, Presse, pression des investisseurs	4
22/11/20	Climate Action 100+	Ben Pincombe, Marshall Geck	Pression des investisseurs	6
20/07/21	Investor Policy Dialogue On Deforestation in Brazil	Isciel Emine	Entretiens, Presse	2

Investor Initiative for Sustainable Forests

Le groupe intègre 41 sociétés de gestion responsables de 7 800 Mds d'encours.

Il a envoyé le 22 mai une lettre au gouvernement brésilien lui recommandant de ne pas présenter un projet de loi nocif pour la protection des forêts locales. Le 2 juin, la même lettre a été envoyée à l'ambassade du Brésil en Norvège. Le 23 juin, 9 pays majeurs avaient fait de même via des membres du groupe. Signées par 34 sociétés de gestion (4 600 Mds sous gestion), ces lettres ont été diffusées par le *Financial Times*, *Bloomberg*, *O Globo*, le *New York Times* et *Reuters*. Le 9 juillet, 3 ministres, le président de la banque centrale, le vice-président du pays ont participé à une réunion avec des représentants de l'initiative et ont accepté de mettre à jour la législation environnementale, de prendre des mesures pour les droits de l'homme et l'Amazonie et de financer un plan d'action public.

Le 5 mai, les associations industrielles brésiliennes du soja se sont retirées de l'accord GTC destiné à protéger la forêt du Cerrado. Les sociétés importatrices de produits agricoles et des membres du groupe IISF ont fait pression pour les faire revenir dans l'accord. Le 17 août, une lettre a été envoyée à 6 négociants en soja.

Le groupe a décidé d'ajouter les 3 principaux exportateurs de viande brésiliens, représentant 70% du marché, à la liste des entreprises responsables de la déforestation et commencé à leur demander d'améliorer leurs pratiques. Le 17 juillet, une lettre incluant 80 signataires leur a été envoyée pour les inciter à contrôler le respect des surfaces forestières par leurs fournisseurs. La société Marfrig va investir 500m\$ sur 10 ans dans l'approche soutenable, tracer 100% de ses fournisseurs en 2025 (Amazonie). La société a publié ses engagements dans la presse. La société JBS s'est engagée à la traçabilité complète (incluant les fournisseurs indirects) de l'origine du soja en 2025 (en Amazonie).

Sustainable palm oil

Le 9 avril, l'Indonésie arrête les plantations en Papouasie et la société Posco (Corée) stoppe toute déforestation sur ses sites d'extraction d'huile de palme. Le 20 mai, un engagement est pris avec les banques de l'ASEAN sur la transmission des données liées aux entreprises forestières et à leur gestion du risque climatique. Le 21 septembre, le groupe envoie une lettre au gouvernement indonésien pour stopper des changements législatifs défavorables à l'environnement.

Climate action 100+

L'initiative regroupe 450 signataires, 41 trillions d'encours sous gestion.

La section « aéronautique et aviation » intègre 122 signataires et 6 trillions d'encours sous gestion.

Le 21 octobre, une lettre est envoyée par le groupe à l'EPA (agence américaine de protection de l'environnement) s'opposant à la nouvelle réglementation sur les émissions liées à l'aviation, trop permissive.

Le 25 août, l'indice net zéro est présenté. Le CA100+ net zero company benchmark contient 10 indicateurs principaux (objectifs d'émissions 2025, 2035, 2050, stratégie de décarbonation, gouvernance climatique....) et 22 sous-indicateurs. Une lettre d'explication sur ce sujet a été envoyée aux PDG des entreprises concernées début septembre. Les résultats seront rendus publics au deuxième trimestre 2021, ils doivent inciter les entreprises à des engagements plus importants.

Auditing climate risk

Suite aux lettres envoyées par le groupe, Total et Shell reconnaissent le risque climatique et changent leurs hypothèses : la seconde passe 3,6 Mds de dépréciation. Le 15 juin, British Petroleum abaisse ses hypothèses de prix à long terme à 55£ le baril, pour une dépréciation de 13 Mds\$ de ses actifs. Le 22 juin, les lettres envoyées à Royal Dutch, British Petroleum et Total sont publiées dans la presse.

Le 6 octobre, une nouvelle lettre est envisagée en direction de sociétés européennes majeures : banques, agro-alimentaire, transports (autos), *utilities*. Les demandes suivantes y sont faites : prise en compte des objectifs des accords de Paris au niveau comptable, justification des hypothèses comptables quant à des émissions carbone nulles en 2050, analyse de la sensibilité des hypothèses, capacité de paiement des dividendes dans ce contexte,... Des demandes complémentaires sont transmises à leurs auditeurs. Le 15 novembre, la lettre est envoyée à 36 sociétés. Elle est supportée par 45 sociétés de gestion, pour un encours de 8000 mds\$. Elle est diffusée dans le *Financial Times*, par *Reuters*, *Bloomberg* et dans *les Échos*.

Total annonce le 14 décembre une dépréciation supplémentaire (liée aux prix à court terme du baril dans la valeur des réserves bitumineuses et schisteuses) de 5,5 Mds.

Ci-après un résumé des abaissements opérés par les principales compagnies pétrolières européennes sur leurs hypothèses de prix à long terme des combustibles fossiles.

Company	Auditor	2017 LT prices	2018 LT prices	2019 LT prices
RD Shell	EY	\$80/bbl	Oil: \$70/bbl Gas: \$3.5/MMBtu	Oil: \$60/bbl Gas: \$3/MMBtu
BP	Deloitte	\$75/bbl \$4/mmBtu	\$75/bbl \$4/mmBtu	\$70/bbl [June reduced to \$55] \$4/mmBtu [June reduced to \$2.90]
Total	KPMG EY	Oil: \$80/bbl Gas: \$7/mmBTU	Oil: \$80/bbl Gas: \$7/mmBtu	Oil: \$70/bbl to 2030, then falls to \$50 by 2050 Gas: \$2.6/mmBtu
Repsol	PWC	\$97.5/bbl (2026)	2021: \$106/bbl (2030) Gas \$5.9/mmBtu (2030)	2035: \$87/bbl 2035: \$5/mmBtu
Eni	PWC (replaced EY)	\$70/bbl from 2022	\$70/bbl from 2022	\$70/bbl from 2022 \$7.8/mmBtu
Equinor	KPMG	2030: \$84	2030: \$82/bbl 2030: \$4.10/mmBtu	2030: \$80/bbl 2030: \$3.60/mmBtu

Investor Policy Dialogue against Deforestation in Brazil

Le 3 septembre, l'initiative délivre son calendrier de mise en place. Le 10 décembre, une réunion a eu lieu avec la banque centrale du Brésil (BACEN), destinée à consolider le lien avec les ministres de l'agriculture et de l'infrastructure.

III. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2020

1. Contexte et périmètre des votes exprimables

La société Indép'AM gère des OPC et des portefeuilles sous mandats. Ces derniers peuvent contenir des titres de capital, ils sont alors inclus dans le champ des produits conférant des droits de vote. Aussi, le périmètre des votes exprimables se compose de tous les droits produits par les titres détenus par les OPC à classification « Actions de la Communauté Européenne » gérés par Indép'AM (Indep Actions ISR Bas Carbone, Indep Actions PME, Indep Actions Euro et, depuis sa création en fin d'année 2020, Indep Actions Long Terme S2), ceux issus de la conversion des obligations convertibles du fonds Indep Convertibles, et ceux des actions incluses dans les portefeuilles sous mandat de gestion Indép'AM.

Indép'AM a modifié sa Politique de Vote en date du 17 avril 2019.

Indép'AM met en œuvre les moyens nécessaires à l'expression des votes aux assemblées générales de l'ensemble des sociétés dont des actions sont détenues par l'intermédiaire des OPC actions sous gestion, dans la limite d'un budget annuel représentant au plus 0,02 % de l'encours des fonds ayant obtenus un label ISR et de 0,01 % pour les autres portefeuilles. Cette charge sera supportée par la SGP sans modification de ses frais de gestion.

Pendant l'année, il y a eu des AG pour 155 sociétés détenues par les fonds et mandats gérés par Indép'AM. Les valeurs détenues ont donné lieu à 180 AG.

En 2020, le coût direct d'acquisition du matériel de vote a représenté environ 12 000€ et une charge opérationnelle d'environ 15 jours-homme.

2. Votes effectifs aux assemblées générales

Pour la période concernée, Indép'AM a exprimé les droits de votes de la manière suivante :

	2019	2020		
	Total	Total	France	Autre pays
Nombres d'assemblées générales	161	180	55	125
Nombre d'AG où un vote a été exprimé	75	82	52	30
Pourcentage	47%	46%	95%	24%

Les votes n'ont pas été exprimés pour 13 AG entre le 16/03/2020 et le 21/04/2020, du fait des perturbations liées à la mise en place du confinement au début de la pandémie de Covid-19.

3. Répartition des votes

Sur les Assemblées Générales auxquelles Indép'AM a participé, il a été examiné 2 203 résolutions. Les votes sont répartis comme suit :

Nombres de résolutions votées	Votes "Pour"	Votes "Contre"	Pourcentage de votes négatifs	Votes "Abstenu"
2 203	1 533	664	30 %	6

Les votes notés « abstenu » sont tous des résolutions pour lesquels il y avait un choix à réaliser pour l'élection d'administrateurs ou d'auditeurs. Le vote « Pour » sur l'une des listes entraînait une abstention pour l'autre liste.

Item de la politique de vote Indép'AM	Pour	Contre	Abstention	Total
Modification des statuts	228	24	0	252
Approbation des comptes et affectation du résultat	339	34	0	373
Nomination / révocation des organes sociaux	270	208	4	482
Conventions réglementées	25	3	0	28
Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital	280	158	0	438
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	40	9	2	51
Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats...	351	228	0	579
Total	1 533	664	6	2 203

4. Analyse des votes d'opposition les plus importants

La Politique de Vote d'Indép'AM prévoit un vote négatif systématique à toute résolution portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires et/ou porteurs de parts des OPC.

Les oppositions par thème de résolution sont indiquées dans le tableau suivant :

Item de la politique de vote Indép'AM	% de votes négatifs	Motivation
Modification des statuts	10%	Les raisons principales des votes négatifs sont principalement un problème d'indépendance du président du Conseil d'administration ou une indisponibilité des statuts.
Approbation des comptes et affectation du résultat	9%	L'approbation des comptes n'a pas été approuvée lorsque la proposition exclut tout recours ultérieur.
Nomination / révocation des organes sociaux	43%	Les administrateurs dont les mandats devaient être approuvés ou reconduits ne justifiaient pas d'une totale indépendance.
Conventions réglementées	11%	Les propositions intégrant des indemnités de départ trop élevées ont fait l'objet d'un vote négatif.
Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital	36%	Les programmes entraînaient une trop grande dilution du capital au détriment des actionnaires. Les critères d'attribution gratuite d'actions n'étaient pas déterminés. Les programmes d'émission ou de rachat de titres n'étaient pas limités.
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	18%	Des votes négatifs ont été exprimés lorsque les mêmes contrôleurs aux comptes sont désignés depuis trop longtemps ou que le contrôleur suppléant fait partie du même groupe que le contrôleur légal principal.
Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats...	39%	Les autres résolutions concernent essentiellement l'augmentation de la rémunération des dirigeants en net ou via l'attribution d'options. Ces augmentations ou leurs niveaux n'apparaissaient pas justifiés.

5. Conseillers en vote

Indép'AM n'a recours à aucun conseiller en vote.

Seules sont prises en compte en avis extérieur les alertes relatives à la gouvernance faites par l'AFG (association professionnelle d'Indép'AM).

6. Conflits d'intérêts

Aucune situation mettant Indép'AM et/ou ses collaborateurs dans une situation de conflit d'intérêts n'a été identifiée lors de l'expression d'un vote pendant l'année 2020.

7. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la Politique de Vote d'Indép'AM

L'ensemble des principes de gouvernance fixés dans la Politique de Vote d'Indép'AM a été respecté.

En particulier, toutes les résolutions allant à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires ainsi que celles présentant un risque pour la gouvernance de l'entreprise ont fait l'objet d'un vote négatif.

IV. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS

1. Les cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote

La mise en place du confinement liée à la Covid-19 a induit de légères perturbations qui n'ont pas permis de réaliser tous les votes dont la date limite était comprise entre le 16/03/2020 et le 21/04/2020. Les votes sur les valeurs françaises ont repris le 15/04/2020.

2. Les prêts de titres

Aucune action de société française n'a fait l'objet d'un prêt de titre en 2020. L'application de la Politique de vote en 2020 n'a donc nécessité aucun arbitrage sur l'opportunité de rapatriement des titres prêtés.

3. Cas de conflits d'intérêts

En 2020, aucune expression de vote n'a été écartée du fait de la mise en situation de conflit d'intérêts d'Indép'AM.

Ce rapport, rédigé par l'assistant de gestion d'Indép'AM et validé par le RCCI est présenté au Conseil d'Administration du premier semestre 2021.

Conformément aux dispositions du III de l'article R.533-16 du Code Monétaire et Financier, il est mis à la disposition des clients de la société par le biais du site internet www.indepam.fr.